

S'exprimant le 10 mai en séance publique au Sénat sur le projet de réforme constitutionnelle complétant l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution et relatif à la préservation de l'environnement, Jean-Pierre Sueur a critiqué une réécriture par la « majorité sénatoriale » qui n'a « aucune portée ».

>> [Lire son intervention](#)

>> [Voir la vidéo](#)